

# Déclaration

---

94/64

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION  
DE  
L'HONORABLE ROY MACLAREN,  
MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,  
À LA TABLE RONDE ASIE-PACIFIQUE**

**OTTAWA (Ontario)  
Le 25 octobre 1994**



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

**Canada**

Mesdames, Messieurs,

Après sept longues années et demie de négociations, les nations commerçantes du monde qui ont couru le marathon de l'Uruguay Round s'approchent enfin de la ligne d'arrivée. Certaines montrent des signes de fatigue. Les symptômes de cette fatigue sont visibles au sein du Congrès des États-Unis, qui a bien du mal à se pencher sur la législation de mise en oeuvre des accords de l'Uruguay Round et qui a refusé d'accorder un pouvoir de négociation en vertu de la procédure accélérée.

Mais en dépit de ces signes de fatigue à court terme, tous les pays du monde sont d'accord pour poursuivre le travail entrepris pour libéraliser les échanges commerciaux et élaborer des règles régissant ces échanges. Il ne saurait être question de s'arrêter maintenant. Nous devons trouver un second souffle et demeurer dans la course, sinon nous reviendrons à un environnement commercial fait de tensions montantes, de frustrations et d'occasions perdues. Nous avancerons, ou nous reculerons, mais nous ne saurions demeurer sur place.

C'est dans cet esprit que les dirigeants du G-7 discuteront les moyens de poursuivre le processus de libéralisation des échanges commerciaux lors de la rencontre au Sommet qui se tiendra à Halifax, en juin prochain. Les ministres du Commerce de la Quadrilatérale de l'Europe, des États-Unis, du Canada et du Japon, ont entamé une réflexion sur ce sujet il y a quelques mois, à Los Angeles, réflexion qui se poursuivra lors de la rencontre de suivi qui aura lieu au Canada, le printemps prochain. Entre-temps, je suis persuadé que le concept de libre-échange hémisphérique sera également à l'ordre du jour du Sommet des Amériques, à Miami, en décembre.

Aujourd'hui, je veux vous entretenir de la manière dont la région Asie-Pacifique contribue à maintenir le mouvement amorcé et suggérer des moyens très concrets de canaliser l'idée nouvelle de libéralisation des échanges dans la région de façon à renforcer le système commercial mondial dans son ensemble.

Mais permettez-moi tout d'abord de vous dire que ce genre de conférence, qui réunit des représentants du monde des affaires, et des gouvernements, constitue un élément important d'un processus qui est, de par sa nature même, symbiotique. Chaque secteur peut et doit contribuer à l'effort général, et porter la balle un peu plus loin.

Si je m'exprime ainsi, c'est que j'ai la conviction que nous faisons tous partie de la même équipe, que nous visons tous les mêmes objectifs, à savoir la liberté économique, la croissance durable et la stabilité. Je crois également que nous sommes sérieux lorsque nous parlons de jeter les fondements d'un avenir moins compromis par la lourdeur de la dette à porter, et plus prometteur, dans la mesure où nous cherchons à créer des emplois de qualité pour les Canadiens et les Canadiennes qui sont en train de grandir et qui bientôt occuperont leur place dans le «siècle du Pacifique».

Personne n'est plus conscient des enjeux que les membres du Pacific Basin Economic Council - PBEC [Conseil économique du bassin du Pacifique] qui, à titre de membres du secteur privé qui font des affaires dans la région, contribuent de façon inestimable à la vitalité des économies de la région Asie-Pacifique.

Le PBEC peut être fier de sa performance. En tant que seule organisation commerciale multilatérale de l'entreprise privée dans le Pacifique, il s'est révélé un champion infatigable du développement du commerce et de la compréhension dans l'ensemble de la région. Depuis sa création en 1967, il a réussi à attirer 17 pays membres, et son assemblée générale annuelle est considérée comme l'une des plus influentes conférences commerciales dans la région, sinon dans le monde. Ce sont là autant d'aspects qui font de ce Conseil un partenaire indispensable de mon gouvernement pour la promotion des politiques de mise en valeur des intérêts canadiens dans les pays en bordure du Pacifique.

Vous le savez déjà, l'un des objectifs prioritaires du gouvernement fédéral est d'intensifier la participation du Canada aux activités de commerce et d'investissement dans la région Asie-Pacifique, et nous avons traduit cet engagement en actions concrètes et soutenues.

Notre motivation est claire. L'année dernière, le Canada a exporté vers les pays du Pacifique des marchandises d'une valeur de 16,5 milliards de dollars, tandis que nos importations en provenance de cette région s'élevaient à 21,5 milliards de dollars. Nos relations commerciales et financières avec de nombreux pays de la région Asie-Pacifique n'ont cessé de se multiplier, pour notre plus grande satisfaction. Mais nous savons que, dans l'ensemble, le niveau des échanges commerciaux du Canada n'a pas suivi le rythme de croissance d'une région qui, en l'an 2000, représentera 50 p. 100 de la production totale et 40 p. 100 de la consommation mondiale.

Qu'est-ce qui nous a empêchés de progresser? Une partie du problème est sans doute liée à la proximité du gigantesque marché américain et des succès que nous y avons obtenus. Les États-Unis représentent le plus gros et le plus riche marché au monde, possédant des lois, des coutumes et des goûts semblables aux nôtres. L'Accord de libre-échange nord-américain est chose faite, et c'est maintenant au tour du Mexique de susciter l'intérêt. Mais dans une économie mondiale, où la concurrence et les occasions sont globales, de par leur nature même, les entreprises canadiennes ne peuvent se permettre de dédaigner le marché de la région Asie-Pacifique où réside la moitié de la population mondiale.

Afin d'aider les sociétés canadiennes, tout particulièrement les petites et moyennes entreprises, à emboîter le pas, le gouvernement prend des mesures telle que la mission commerciale de l'Équipe Canada, dirigée par le premier ministre, M. Jean Chrétien, qui se rendra prochainement en Chine. Quelque 300 hommes et femmes d'affaires du Canada se rendront ensemble à Beijing et de nombreux membres de la

délégation prendront part à l'assemblée générale annuelle du Conseil des gens d'affaires Canada-Chine, qui a contribué de manière admirable à l'organisation de cette mission. De Beijing, le premier ministre se rendra à Shanghai, à Hong Kong, en Indonésie et au Viet Nam afin d'y promouvoir les intérêts du Canada.

Des efforts d'expansion des marchés tels que cette mission sont une partie de la solution, mais il n'en demeure pas moins que notre participation restreinte dans la région Asie-Pacifique est le résultat de barrières tarifaires et non tarifaires, de pratiques et normes discriminatoires, et de règles et coutumes mal définies — auxquelles nous devons nous attaquer et que nous devons éliminer progressivement.

Je suis convaincu que vous serez d'accord avec moi pour reconnaître que l'Uruguay Round a eu pour effet de supprimer bon nombre de ces obstacles, en proposant simultanément des mesures d'ouverture des marchés et l'adoption de nouvelles règles ou de règles plus équitables. Pour tirer profit de ces mesures, qui devraient permettre, d'ici l'an 2005, des augmentations du revenu mondial d'au moins 500 milliards de dollars par année, il faut que les différents pays s'empressent d'approuver la législation de mise en oeuvre de l'accord. En ce qui concerne le Canada, je suis fier d'annoncer que nous avons déposé aujourd'hui notre loi de mise en oeuvre au Parlement, et je suis confiant que l'accord sera ratifié d'ici le 1<sup>er</sup> janvier, date prévue pour la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce [OMC]. J'espère que les autres pays en feront autant au cours des deux prochains mois, et je les invite à le faire.

L'Uruguay Round aura des répercussions favorables sur la croissance économique et les relations commerciales des pays développés, mais l'histoire retiendra que ces négociations ont contribué de manière importante à jeter un pont entre les pays du Nord et ceux du Sud. Tout au long des négociations, nous avons assisté à une modification du rôle joué par les principaux intervenants. Plus important encore, les pays en développement, de l'APEC [Coopération économique Asie-Pacifique] et d'autres régions du monde, ainsi que les «économies en transition», ont exigé et obtenu d'occuper une place égale à la table de négociation. Ils ont insisté pour que leurs besoins soient pris en compte et se sont montrés disposés à assumer une plus grande part des responsabilités. Ce fait est prometteur pour la concrétisation des résultats du Round et pour l'avenir.

Bon nombre d'entre vous connaissez les résultats de l'Uruguay Round, mais si vous le permettez, j'aimerais prendre quelques instants pour rappeler les avantages que pourra en tirer la région Asie-Pacifique.

- L'accès aux marchés pour les produits industriels sera nettement amélioré par la réduction d'au moins un tiers de la plupart des droits de douane. Il y aura aussi des réductions encore plus importantes, notamment des droits de douane nuls dans une dizaine

de secteurs convenus entre le Canada, le Japon, les États-Unis et l'Union européenne.

- Les conséquences de l'escalade des droits de douane seront également réduites. Par exemple, l'écart entre les droits de douane sur les produits finis et les droits de douane sur les matières premières sera réduit des deux tiers dans le cas de produits importants pour de nombreux pays de l'APEC comme le bois, le caoutchouc et l'étain.
- Le textile et le vêtement, qui présentent un intérêt clé pour un certain nombre de pays de l'APEC, sont finalement intégrés aux disciplines du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce] et de l'OMC. L'Accord multifibres sera éliminé graduellement.
- Dans le domaine agricole, les droits de douane seront réduits d'un tiers. Les dépenses budgétaires affectées aux mesures d'aide nationales et aux subventions à l'exportation seront diminuées respectivement de 20 p. 100 et 36 p. 100 sur une période de six ans. Il s'agit là d'un gain très important pour tous les membres de l'APEC qui exportent des produits agricoles. De façon plus générale, ces réformes dans le domaine agricole contribueront à accroître l'efficacité de nos économies et constitueront une base intéressante pour l'établissement de disciplines, en particulier à l'égard des subventions à l'exportation agricole.
- L'accord sur les services engendrera chaque année des échanges et des investissements d'environ 2 billions de dollars dans le cadre des disciplines multilatérales, ce qui permettra de poursuivre la libéralisation dans ces secteurs.
- Le transfert de technologie dans la région Asie-Pacifique bénéficiera beaucoup des règles multilatérales sur les droits de propriété intellectuelle, tandis que les accords distincts dans des domaines aussi divers que les règles d'origine, l'octroi des licences d'importation et l'inspection avant expédition permettront de faciliter les échanges commerciaux entre les pays.
- Un aspect est important pour le Canada et, je n'en doute pas, pour de nombreux autres pays de la région : l'accord de l'Uruguay Round renforce les règles relatives aux recours commerciaux. Ainsi, il définit pour la première fois dans un accord multilatéral ce qui est et ce qui n'est pas une subvention faussant les échanges, réglementant ainsi le recours aux droits compensateurs. Malheureusement, des progrès moins importants ont été réalisés en ce qui concerne les mesures antidumping — un domaine dans lequel il reste beaucoup de travail à accomplir.
- L'accord interdit l'utilisation de mesures de la zone grise, telle que l'autolimitation des exportations, et contrôle le recours à la protection par les sauvegardes.

- L'accord interdit les mesures unilatérales prises en réaction à des différends commerciaux. Le nouveau système de règlement des différends, caractérisé par des règles claires, des délais plus stricts et un effet exécutoire, est l'une des réformes les plus appréciées.

La réalisation suprême de l'Uruguay Round est, sans aucun doute, la création de l'Organisation mondiale du commerce. Une telle organisation est indispensable pour la supervision du fonctionnement de «l'engagement unique» que tous ont accepté. De plus, grâce à cette organisation, les ministres du Commerce pourront assurer une meilleure surveillance politique du régime dans les années à venir. L'Organisation mondiale du commerce peut également offrir une tribune où seront soulevés, au fur et à mesure qu'ils se présenteront, les problèmes de politique commerciale, notamment les liens entre le commerce international et l'environnement, la politique de la concurrence, les normes qui régissent l'investissement et les normes du travail.

Nous devons conclure d'importantes négociations en vue de l'accession rapide de la Chine et de Taïwan au GATT et de leur participation à l'Organisation mondiale du commerce. L'adhésion de ces deux pays aux règles du commerce international constitue une occasion unique d'améliorer de manière significative l'accès à ces marchés pour les exportateurs et investisseurs canadiens, et d'assurer dans ces deux pays la mise en place de régimes commerciaux et économiques transparents et fondés sur des règles. La réalisation de ces objectifs mutuellement avantageux exige que la Chine et Taïwan respectent les normes établies lors des négociations de l'Uruguay Round. Leur désir de s'y conformer est une autre preuve de la volonté de tous les pays de s'orienter vers la libéralisation des marchés.

Il est évident que le marathon de sept ans qu'ont constitué les négociations de l'Uruguay Round s'est avéré très bénéfique pour les pays de la région Asie-Pacifique, et qu'il peut l'être encore davantage.

À vrai dire, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre notre élan. Nous avancerons, ou nous reculerons, mais nous ne saurions demeurer sur place. Comment devons-nous agir?

Nous disposons de deux excellentes sources de conseils à l'extérieur. En s'inspirant des résultats de l'Uruguay Round, le Groupe de personnes éminentes de l'APEC et le Forum commercial du Pacifique ont tous les deux proposé des idées intéressantes concernant la libéralisation des échanges commerciaux et des investissements dans la région. Bien que leurs calendriers d'exécution soient différents, ces groupes souhaitent tous deux l'adoption rapide d'un accord Asie-Pacifique sur l'investissement qui soit exécutoire et applicable juridiquement — et peut-être la mise en place d'un mécanisme de prévention ou d'arbitrage des conflits de l'APEC — et un effort accru au sein de l'APEC pour faciliter davantage le commerce et l'investissement.

À Djakarta, il y a à peine trois semaines, les ministres du Commerce de l'APEC ont déclaré être prêts à relever leurs manches et ont invité les autres pays du monde à en faire autant afin d'accélérer le processus de libéralisation des échanges commerciaux et des investissements.

Lors de cette rencontre, j'ai suggéré, avec l'appui d'un grand nombre de participants, plusieurs mesures concrètes que nous pourrions prendre pour relever ce défi, en nous engageant sur les voies suivantes.

Premièrement, les pays membres de l'APEC doivent envisager d'accélérer la réduction des droits de douane convenue à l'Uruguay Round et explorer la possibilité de nouvelles réductions dans d'autres secteurs. Il pourrait y avoir des possibilités d'harmonisations tarifaires plus poussées dans certains secteurs ou de nouvelles initiatives de protection zéro-zéro pour certaines catégories de produits. Par ailleurs, nous devons travailler ensemble, à partir des résultats de l'Accord général sur le commerce des services, à la libéralisation optimale dans le domaine des services financiers.

Deuxièmement, nous devons envisager d'éliminer, à court terme, les subventions à l'exportation dans les marchés agricoles de l'APEC et, à plus long terme, d'interdire toutes les subventions de cette nature. À cet égard, l'Uruguay Round a permis de faire des progrès importants. Pour la première fois, les subventions à l'exportation de produits agricoles sont définies, et les gouvernements s'engagent à en réduire le nombre et la valeur.

Troisièmement, nous devons nous demander comment demeurer au premier plan de la libéralisation des investissements et passer d'une déclaration de principes non exécutoires à un ensemble convenu de règles assorties de dispositions appropriées sur le règlement des différends. Il faut chercher davantage à faciliter l'investissement privé international, une importante source de croissance dans la région, et à réduire les incertitudes et les frais de transaction associés à l'investissement et au commerce lié à l'investissement.

Nous devrions convenir de geler immédiatement les mesures pouvant nuire aux investissements entre les pays membres de l'APEC pendant que nous élaborons un code. Ce code devrait être ambitieux et refléter les meilleures pratiques internationales. Cette région ne mérite rien de moins.

Enfin, nous devons aller résolument de l'avant dans le domaine des normes et de la conformité. Comme nombre de grandes sociétés de haute technologie sont situées dans notre région, nous pourrions choisir un ou deux secteurs, les télécommunications et le logement par exemple, et entreprendre d'atténuer les effets négatifs qu'ont sur le commerce et l'investissement les différences de normes à l'intérieur de la région.

Ces quelques suggestions pourraient nous servir de points de repère dans nos projets de libéralisation des marchés. J'ai bien l'intention

d'élaborer davantage sur ces propositions lorsque je retournerai à Djakarta, dans deux semaines, pour assister au Sommet de l'APEC.

Je ne doute pas un instant du désir de chacun d'entre nous de voir s'élaborer une politique ambitieuse et prospective, c'est-à-dire une politique qui pourrait mettre un terme aux querelles de clocher et contribuer à maintenir la tendance vers une plus grande ouverture des marchés, non seulement à l'intérieur de l'APEC, mais aussi dans l'ensemble du système commercial mondial.

À cet égard, permettez-moi de rappeler qu'il n'existe pas de conflit intrinsèque entre le caractère régional de l'APEC et les visées internationales de l'Organisation mondiale du commerce. Sans doute le renforcement institutionnel de l'APEC a-t-il permis de combler une brèche importante dans le cadre des relations économiques internationales, en favorisant le dialogue dans une région qui ne s'est dotée, que tout récemment, d'une grande tribune de consultation.

Les occasions de rencontre de plus en plus nombreuses qu'offre l'APEC, notamment les rencontres des ministres du Commerce, des Finances, de l'Environnement, celles des représentants de petites entreprises et celles des dirigeants nationaux, conjuguées à l'avantage évident de réunir les «trois Chines» à une même table, permettent l'émergence d'une voix nouvelle et dynamique dans le domaine de la politique commerciale et économique internationale.

Personne ne peut prédire toutes les répercussions qu'auront les changements auxquels nous avons assistés ou auxquels nous prévoyons assister. Mais il y a une chose dont je suis certain. Le système de commerce mondial qui est en train de voir le jour prend un nouveau sens. Progressivement, nos ressemblances deviennent plus importantes, et plus déterminantes, que nos différences.

Les pays développés et les pays en développement partagent de plus en plus souvent des buts communs. Nous aspirons tous à un niveau de vie plus élevé dans un milieu écologiquement viable. Et nous cherchons tous à réaliser ces aspirations, notamment en obtenant un accès plus sûr aux marchés du monde. Notre taille et notre degré de développement peuvent différer, mais nous avons tous, plus que jamais, le droit de chercher à saisir les occasions qui nous sont offertes de nous développer davantage.

Merci.